MAIRIE DE LUNEL **Services Techniques**

FICHE DE POSTE

Nom de l'agent :
Intitulé du poste : Agent technique polyvalent.
Lieu d'affectation : centre technique municipal.
Téléphone :
Service de rattachement : Espace public cadre de vie
Statut-Grade :
Responsable Hiérarchique
Temps de travail : temps complet 39 heures 30
Répartition hebdomadaire : du lundi au vendredi
Horaires de travail : 7h45-12h15 / 13h15-16h45 vendredi 16h15 . Horaires d'été 6h00-14h00 vendredi 13h30.

Définition du poste :

Sous la responsabilité et l'autorité de son responsable, l'agent réalise l'essentiel des interventions techniques dans son domaine en entretien des voies de circulation et aménagement de l'espace public. Assume des interventions d'intérêt général au service public.

Missions principales :

- Entretien des voies de circulation et du mobilier urbain sur le domaine public.
- Exécution de travaux de chaussée : terrassement, déblaiement et travaux divers.
- Confection et entretien d'équipements pour le domaine public.
- Diagnostic et contrôle des équipements relevant de sa ou ses spécialités.
- Fauchage des fossés et des parcelles communales.
- Entretien de la signalisation horizontale et verticale.
- Enlèvement et mise en déchetterie d'encombrants générés par les services.
- Maintenance courante des véhicules, de l'outillage et des engins.
- Nettoyage de locaux dépendants du service espace public cadre de vie.

Missions annexes :

- Polyvalence sur l'ensemble des services techniques, pour répondre aux besoins occasionnels ou urgents,
- Renfort et support aux autres services.

Conditions d'exercice :

- Horaires réguliers, astreintes éventuelles.
- Disponibilité lors d'opérations ou événements exceptionnels.
- Contacts fréquents avec les usagers ou utilisateurs.
- Travail à l'intérieur ou à l'extérieur par tout temps en toutes saisons.
- Port de charges lourdes.
- Station debout prolongée.
- Activité physique intense.
- Habilitations et certifications éventuelles nécessaires.
- Manipulation d'engins et d'outils dangereux.
- Port des vêtements de sécurités obligatoire.
- Respect des normes portant sur les activités, les matériels et les produits.

Autonomie et responsabilité :

- Autonomie au quotidien dans l'organisation du travail en fonction des tâches planifiées.
- Prise d'initiatives pour les interventions urgentes, en sachant situer la limite de ses compétences.
- Travail défini, contrôlé, évalué par le responsable d'équipe ou le chef de service.
- Le non respect du protocole d'utilisation ou entretien peut avoir des conséquences : sanitaires, techniques et juridiques.

Compétence requises :

- Permis B obligatoire,
- Permis Poids-Lourds + permis E appréciés ; CACES recommandés.
- Savoir rendre compte de son activité.
- Sens du travail en équipe avec une grande adaptabilité.
- Connaissance des règles de santé et sécurité au travail.
- Qualités relationnelles.

Encadrement direct et/ou Expertise

Fonctions d'encadrement:	Fonctions d'expertise:
□ Oui	Oui
X Non	X Non
Nombre d'agents encadrés:	**Niveau d'expertise:**
□ supérieur ou égal à 6	Très forte
□ De 2 à 5 agents	Forte
□ 1 seul agent	Expertise

Ce document est évolutif en fonction des besoins du service et des initiatives de l'agent, qui peut demander à apporter des modifications à la présente fiche de poste dans la mesure où l'intérêt général est préservé.